

RÉPONDRE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE LA FILIÈRE AUTOMOBILE FRANÇAISE

DOSSIER DE PRESSE

OCTOBRE 2014



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DEL'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Après de trop longues années de crise, un léger vent d'optimisme souffle enfin sur notre industrie automobile.

Après 10 années de recul, la production d'automobiles en France repart en effet à la hausse. Nous le devons en partie à l'engagement responsable des partenaires sociaux dans la voie de la compétitivité et à l'action menée par nos constructeurs. C'est un bon exemple de ce que les solutions aux problèmes de la France sont d'abord françaises : aidons-nous nous-mêmes, avant de réclamer des solutions venues d'ailleurs.

Pourtant, la reprise est encore fragile et la filière automobile continue de souffrir. Les derniers résultats des constructeurs vont dans le bon sens. Les grands équipementiers se portent bien. Mais les sous-traitants de l'automobile, ici et là dans nos territoires, sont fragilisés par des années de difficultés et d'incertitudes.

Je compte donc amplifier les actions en faveur du secteur automobile au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

Pour soutenir la filière, le nouveau fonds « Avenir Automobile » et une « task force » dédiée seront mobilisés pour apporter des financements et faciliter la consolidation des acteurs.

La France doit également être le leader de l'automobile et de la mobilité de demain. C'est l'ambition de quatre des 34 plans industriels : bornes électriques de recharge, autonomie et puissance des batteries, véhicule consommant 2L aux 100 km pour tous et véhicule autonome. Les premiers résultats concrets sont déjà là et leur potentiel est considérable. Nous poursuivrons dans cette voie.

J'ai une priorité : consolider la filière automobile, son innovation et sa production en France ; une ligne directrice : accompagner les nouvelles formes de mobilité avec de nouvelles offres françaises de technologies et de services.

Emmanuel Macron

Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

RENFORCER LES MOYENS POUR CONSOLIDER LA FILIÈRE AUTOMOBILE FRANÇAISE

MESURE N° 1

Création du nouveau fonds « Avenir Automobile » adapté aux nouvelles réalités de la filière automobile française

Créé fin 2008 au plus fort de la crise, le Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles (FMEA) est intervenu au capital d'une trentaine de sous-traitants stratégiques français. Les enjeux de la filière ont changé. Il faut passer d'un « outil d'urgence » à un outil pour créer de nouveaux « champions ».

- ▶ Le FMEA sera transformé en un nouveau fonds – **le fonds Avenir Automobile** – porteur d'une ambition renouvelée pour la filière automobile. 270 millions d'euros sont directement disponibles pour être investis.

- ▶ Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance, mènera ce chantier en concertation avec les grands industriels du secteur autour de trois axes :
 - Réforme de la gouvernance du fonds pour assurer désormais l'autonomie complète de sa gestion par rapport aux constructeurs qui resteront les principaux investisseurs.
 - Ouverture du capital du fonds à d'autres investisseurs privés, notamment étrangers.
 - Etude de faisabilité de la création d'un outil complémentaire de garantie pour faire face aux besoins des sous-traitants du secteur automobile, notamment entreprises de taille intermédiaire, dans l'accès au financement de leur développement.

MESURE N° 2

Création d'une « task force » automobile pour amener les dirigeants d'entreprise à des opérations de consolidation

Pour anticiper les évolutions stratégiques d'un secteur où la France possède des positions fortes et identifier les futurs « champions » français de la sous-traitance de manière plus efficace et plus rapide, il est nécessaire de renforcer les connaissances sur les entreprises de la filière automobile française (dans le prolongement du travail engagé par la plate-forme de la filière automobile (PFA) sur le secteur de l'emboutissage).

- ▶ Une « task force » spécifique sera créée pour :
 - Centraliser, sous le sceau de la confidentialité, les informations des constructeurs et des grands équipementiers sur leurs sous-traitants de rang 1.
 - Intervenir auprès des dirigeants d'entreprises pour conduire des opérations de consolidation soutenues par les donneurs d'ordre avec l'appui de la Direction Générale des Entreprises, de l'AFII et de Bpifrance.

- ▶ Michel Rollier, Président de la Plate-forme de la Filière Automobile (PFA), organisera la mise en place rapide de cette « task force » de spécialistes et de managers.

Ces deux missions de préfiguration seront coordonnées pour lancer un dispositif totalement opérationnel d'ici la fin de l'année.

ACCOMPAGNER ET POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLECTROMOBILITÉ

Le véhicule électrique est une priorité. Car le véhicule électrique, c'est :

- ▶ Zéro émission, surtout dans notre pays où la production d'électricité est peu émettrice de CO²
- ▶ Le plein à 2€ chez soi
- ▶ Des emplois en France

MESURE N° 3

Création du « superbonus » pour renforcer les incitations à l'achat de véhicules propres

- ▶ A compter de la mi-2015, le bonus écologique sera complété par un « **superbonus** », prime à la conversion créée pour les zones urbaines agissant contre la pollution de l'atmosphère (c'est à dire couvertes par un plan de protection de l'atmosphère), à l'occasion de la mise à la casse d'un véhicule diesel de plus de 13 ans. Les modalités pratiques du superbonus seront annoncées d'ici son lancement.

Qu'est-ce que le plan de protection de l'atmosphère ? Les PPA, qui relèvent de l'autorité du préfet, sont élaborés dans toutes les agglomérations de plus de 250000 habitants et dans les zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être. La liste des PPA approuvés est accessible sur le site : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/PPA-approuves.html>

- 48 % de la population résident dans une zone PPA
- Le parc de véhicules diesel de plus de 13 ans en zones PPA est évalué à 1 100 000 véhicules

Le montant du « superbonus » :

- 3700 euros pour un véhicule électrique
- 2500 euros pour un véhicule hybride rechargeable
- 500 euros pour un véhicule neuf (norme euro 6)

Le bonus écologique est maintenu en 2015 à :

- 6300 euros pour un véhicule électrique
- 4000 euros pour un véhicule hybride rechargeable

Soit un bonus pouvant atteindre le montant maximal de 10 000 euros pour un véhicule électrique.

- ▶ Par ailleurs, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte porté par Ségolène Royal prévoit de passer de 25 % à 50 % la part des véhicules électriques et hybrides dans les commandes de véhicules par l'État.

MESURE N° 4

Accélération du déploiement du réseau national d'infrastructures de recharge avec notamment 16 000 nouveaux points de charge à l'initiative du groupe Bolloré au cours des 4 prochaines années

- ▶ Il y avait 8000 points de charge installés ou programmés à la fin de l'année 2013. Fin septembre 2014, il existe déjà **14 000 points de charge** en France, en ligne avec l'objectif fixé à 16 000 points de charge en fin d'année.
- ▶ Grâce à la loi du 4 août 2014 favorisant le déploiement d'un réseau national d'infrastructures de recharge, nous passons à une autre échelle : **un premier projet de grande ampleur porté par le groupe Bolloré permettra d'installer 16 000 points de charge en 4 ans sur le territoire national.**

MESURE N° 5

Création d'un réseau d'infrastructures de recharge accessible à tous pour faciliter la vie des utilisateurs du véhicule électrique

Il s'agit de s'assurer que l'utilisateur d'un véhicule électrique sache facilement où se trouve la borne la plus proche et si elle est disponible, et puisse y recharger son véhicule, quel que soit l'opérateur.

- ▶ **Panneau de signalisation** : à l'image du panneau de service de distribution de carburant, un panneau de signalisation des stations de recharge électrique sera mis en place avant la fin de l'année.
- ▶ **Répertoire public des stations de recharge** : les informations sur la localisation et les caractéristiques techniques des bornes seront consolidées dans un répertoire public des stations de charge prochainement disponible sur data.gouv.fr, le portail Open-Data de l'État français.
- ▶ **Association des opérateurs de l'électromobilité** : une association des opérateurs de l'électromobilité (sur le modèle de l'association française des sociétés d'autoroutes) sera créée pour échanger des données et les rendre accessibles aux particuliers qui ont fait le choix du véhicule électrique. Cette association, baptisée Association Française pour l'Itinérance de la Recharge Électrique des Véhicules (AFIREV) par ses fondateurs, verra le jour d'ici la fin de l'année.

STIMULER L'INNOVATION POUR CRÉER LA MOBILITÉ DE DEMAIN

MESURE N° 6

Prolongement du soutien à l'innovation dans le secteur automobile à hauteur de 600 M€ jusqu'en 2016

- ▶ Le Programme des Investissements d'Avenir (PIA) a déjà financé depuis 2011 la filière automobile à hauteur de **410 M€**, dont 319 M € sur l'action « Véhicule routier du futur ».
- ▶ La prolongation du PIA à hauteur de 600 M€ jusqu'en 2016 permettra de financer la poursuite du plan « Véhicules pour tous consommant moins de 2L/100 km » et de soutenir la feuille de route technologique du plan « Véhicule autonome ».
- ▶ Un appel à projet spécifique d'un montant de **30 M€** sous forme de subventions sera dédié aux PME afin de faciliter leur accès aux financements du PIA.

MESURE N° 7

Lancement des premières expérimentations de véhicules autonomes sur route en 2015

Avec le plan « Véhicule autonome », l'ambition est de construire des technologies qui s'intégreront d'ici 2020 dans la voiture de chacun pour :

- Améliorer la sécurité routière.
- Optimiser et démocratiser les transports publics : avec le développement de l'usage de véhicules modulables et de desserte automatique, nous promouvons une meilleure accessibilité de ces transports aux personnes vulnérables, et une meilleure desserte des zones les moins denses.
- Améliorer la qualité de vie du conducteur : et si les franciliens utilisaient leurs 78 minutes journalières en voiture à autre chose ?

- ▶ Afin de permettre les premières expérimentations de véhicules autonomes sur route au premier trimestre 2015, **la plaque « W véhicule autonome »** sera créée d'ici la fin de l'année sur le modèle de la plaque W garage.

Qu'est-ce que la plaque W garage ? La plaque W garage permet de faire circuler un véhicule à titre provisoire, avant son immatriculation définitive. Il est délivré aux réparateurs, vendeurs, transporteurs, carrossiers, importateurs et constructeurs pour l'utilisation de certains types de véhicules et pour une durée temporaire.

- ▶ Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte porté par Ségolène Royal prévoit par ailleurs la mise en place d'un cadre expérimental plus large nécessaire à la construction d'une offre française de véhicules autonome sur les différents marchés (transports en commun, particuliers, poids lourds, industriels et agricoles) d'ici à 2020.



Contact presse

Téléphone : 01 53 18 45 13
www.economie.gouv.fr